

ne s'oppose pas aux autres éléments du projet de loi, mais seulement à l'enregistrement des carabines de calibre 22 et des fusils de chasse.

Le ministère de la Justice croit que le coût d'application de cette mesure peut représenter jusqu'à 85 millions de dollars sur cinq ans. Selon d'autres, ce serait beaucoup plus élevé. Le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre s'il ne vaudrait pas mieux consacrer cet argent à la recherche sur le cancer ou, mieux encore, ne pas le dépenser du tout, puisque c'est de l'argent que nous devons emprunter à nos descendants? D'ailleurs, nous n'avons pas la moindre preuve que cette mesure aura quelque effet bénéfique.

• (1455)

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je signale pour commencer que les prévisions détaillées du ministère de la Justice quant aux coûts de cette mesure seront déposées devant le comité parlementaire qui sera chargé d'examiner le projet de loi. Le comité prendra connaissance de nos hypothèses et vérifiera nos calculs, et nous aurons ainsi la preuve que nos prévisions sont justes et fiables.

Je me permets d'ajouter que le système d'enregistrement ainsi que les autres éléments de cette mesure législative permettront de sauver des vies dans notre pays. Je termine en disant que je ne suis pas le seul à penser ainsi.

Je souligne qu'un sondage effectué par le député lui-même dans sa circonscription a permis de constater que 69 p. 100 des personnes interrogées approuvaient l'enregistrement. Le député pourrait-il dire à la Chambre s'il compte voter suivant les désirs de ses électeurs sur cette question?

**M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir dire aux députés d'en face que la totalité des personnes qui ont voté pour moi l'ont fait pour trois raisons bien précises. La première, c'était pour que notre pays. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Généralement, les questions sont posées de ce côté-ci et les réponses viennent de l'autre côté. Le député pourrait-il en venir à sa question?

**M. McClelland:** Monsieur le Président, je voterai de façon absolument conforme aux plus grands souhaits de mes électeurs.

J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Justice. C'est une question très importante, parce que notre dette est en train de précipiter le Canada dans une grave crise.

Le ministre peut-il, avant l'adoption du projet de loi, déposer à la Chambre les données exactes qui révéleront la véracité de sa décision d'enregistrer toutes les armes à long canon?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà dit clairement que nous allons déposer le détail de nos calculs au comité.

Pour ce qui est de la sagesse du système d'enregistrement, disons que nous avons fondé ce concept sur l'opinion de spécia-

listes, c'est-à-dire les chefs de police des quatre coins du Canada, qui demandent une telle mesure depuis des années.

Je me permets d'ajouter que si la personne qui a proposé pour la première fois d'installer des feux de circulation avait adopté une attitude comme celle que préconise le député, nous n'aurions aucun feu de circulation au pays.

\* \* \*

## LA JUSTICE

**Mme Jane Stewart (Brant, Lib.):** Monsieur le Président, plusieurs femmes dans ma circonscription s'inquiètent de ce que les avocats de la défense peuvent obliger les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles à leur communiquer des renseignements confidentiels pour utilisation devant les tribunaux. Elles craignent que cette façon détournée d'obtenir des renseignements personnels porte atteinte à la protection que leur confère la disposition de la loi visant la protection des victimes de viol.

Quelles mesures le ministre de la Justice envisage-t-il prendre pour veiller à ce que les dossiers personnels des victimes d'agressions sexuelles demeurent confidentiels?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis tout à fait conscient du problème et je partage les préoccupations dont nous fait part la députée.

La Chambre devrait savoir que, sur mes instructions en tant que procureur général, le gouvernement fédéral est intervenu récemment dans une affaire renvoyée devant la Cour suprême du Canada, au cours de laquelle ont été examinées les circonstances dans lesquelles de telles preuves pouvaient être exigées et les circonstances dans lesquelles elles pouvaient être introduites.

Dans cette affaire, le gouvernement fédéral a fait valoir que la Cour suprême du Canada devrait adopter et renforcer les lignes directrices préconisées par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique afin d'empêcher que les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles ne soient harcelés. La cour a réservé son jugement. Nous attendons sa décision.

• (1500)

Je précise à la Chambre que, si nécessaire, le gouvernement fédéral est prêt à introduire une mesure législative dans le Code criminel pour veiller à établir un juste équilibre entre la défense pleine et entière d'une part et la liberté des centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de fonctionner sans être l'objet de harcèlement.

\* \* \*

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Trevor Pinnock, directeur artistique et chef d'orchestre principal de l'orchestre du Centre national des Arts, qui va bientôt représenter le Canada lors d'une importante tournée en Europe.

**Des voix:** Bravo!